



Madame la Présidente,

Voici plusieurs années que notre administration évoque des réformes de fonds, pour l'Action Sociale. En 2021, une série de groupes de travail relatifs à ces projets est à nouveau proposée aux représentants du personnel. Comme au niveau national, l'intersyndicale Finances Publiques 87 refuse les réformes projetées par le Secrétariat Général. En effet, celles-ci n'apportent pas de vraies solutions pérennes, et ne répondent ni aux propositions des organisations syndicales, ni, surtout, aux attentes et aux besoins de nos collègues sur le terrain.

Pour l'intersyndicale Finances Publiques 87, le réseau de l'Action sociale, pour être efficace, doit être organisé au plus près des agents, c'est-à-dire au niveau départemental, sans hiérarchisation avec un échelon régional. L'intersyndicale Finances publiques 87 s'oppose donc à la suppression des échelons départementaux de l'action sociale. Dans l'intérêt des agents, l'intersyndicale Finances Publiques 87 tient à garder sa délégation départementale d'Action Sociale, et en profite pour la remercier pour le travail accompli, depuis le début de la pandémie, et le soutien apporté aux agents, justifiant, clairement, l'aspect indispensable d'un échelon départemental pour l'Action Sociale.

L'intersyndicale Finances Publiques 87 revendique un poste de délégué et un plan pluriannuel de création de postes d'assistants de service social, pour répondre aux besoins nouveaux des agents.

Pour l'intersyndicale Finances Publiques 87, les délégations départementales, avec les CDAS, restent les lieux où le niveau de décision locale est le plus pertinent. Le SRA doit représenter un appui technique, et non un niveau hiérarchique, pour la délégation départementale. L'intersyndicale Finances Publiques 87 revendique donc :

- La présence réelle d'un délégué au minimum,
- Un renforcement du lien entre services RH et la délégation, pour prendre en compte les agents partant en retraite, les enfants, les personnes en difficulté, les agents en situation de handicap, etc.

S'agissant du dialogue social, l'intersyndicale Finances Publiques 87 revendique que les Représentants des Personnels soient beaucoup plus étroitement intégrés à la gouvernance de l'Action Sociale locale et pour ce faire :

- La formation des Présidents et des représentants des personnels doit être assurée,
- les 3 réunions annuelles minimum des CDAS prévues aux règlements intérieurs, doivent être tenues,
- les moyens, et la fréquence, des groupes de travail des CDAS, doivent être renforcés, pour une meilleure prise en charge des besoins des agents.
- les politiques du logement, de la restauration collective, des crèches haltes-garderies, doivent être intensifiées au service des agents
- les informations doivent être systématiquement diffusées, en direction de l'ensemble des agents, sur tout le territoire départemental.

L'Administration affirme que l'Action Sociale doit être un vrai vecteur d'attractivité. L'intersyndicale Finances Publiques 87 demande que l'Administration fasse montre d'une vraie volonté politique, en impulsant une action sociale plus efficace, notamment en mettant en œuvre les textes permettant aux agents qui souhaitent s'impliquer dans les associations, en particulier de restauration, de bénéficier d'autorisation d'absences pour ce faire.

En effet, les volontaires se font de plus en plus rares et la crise sanitaire risque d'amplifier ce phénomène. En conséquence, l'intersyndicale Finances Publiques 87 demande l'application des règles régissant les Associations de Restauration Collective Locale, en particulier s'agissant des moyens pour assurer la participation, la gestion et la surveillance des associations locales de restauration collective.

Pour rappel, les agents mandatés au niveau local doivent ainsi disposer de décharges de services et de la formation nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions :

- Les agents adhérents des associations de gestion des restaurants administratifs et inter-administratifs doivent bénéficier d'une autorisation d'absence pour l'assemblée générale annuelle
- Les membres du conseil d'administration et du comité de surveillance des restaurants administratifs et inter-administratifs doivent bénéficier d'autorisations d'absence égales à celles prévues à l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 pour participer aux réunions statutaires de ces instances
- Les responsables des associations de gestion des restaurants administratifs et inter-administratifs (président, secrétaire, trésorier et leurs adjoints) doivent bénéficier de décharges de service, dans le cadre de leurs fonctions.



COMPTE-RENDU

Étaient présents:

Parité administrative	Parité syndicale
<p>DDFIP :</p> <p>Madame Véronique GABELLE, Directrice Départementale, Présidente du CDAS 87 Madame Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources Monsieur Charles LERAY, Adjoint à la division PPR</p>	<p>SOLIDAIRES :</p> <p>Madame Anissa FLIFLA Madame Annie ACHARD Monsieur Eddy CHANNAUX Monsieur Pierrick BONJEAN</p> <p>CGT :</p> <p>Monsieur Olivier LORENTZ Expert : Frédéric GILOUPE</p> <p>FO :</p> <p>Madame Patricia VIOLET Monsieur Philippe LEFORT Expert : Nathalie ROOS</p> <p>CFDT :</p> <p>Madame Nathalie JACQUEMIN (CFTC) Madame Gaëtanne GERY (CFDT)</p>
Autres membres du CDAS	
<p>Madame Evelyne DESBALS, déléguée de l'action départementale 87 Monsieur Jean-François LABROUE, assistant de délégation Madame Fanny RABBIA, assistante de service social</p> <p>Madame Evelyne EVANS, correspondante sociale (DDFIP) Madame Pascale VALARCHER (Douanes) Patricia WEBER (INSEE)</p>	

Secrétaire adjoint : Philippe Lefort (FO)

Lecture de la déclaration liminaire intersyndicale.

En réponse à cette déclaration, Madame la Présidente rappelle que l'instance du CDAS en Haute Vienne fonctionne bien : les groupes de travail et les CDAS se tiennent plusieurs fois par an. Les informations émanant de l'action sociale sont relayées auprès des agents de la DDFIP et sur ULYSSE 87.

La gestion de l'association du restaurant administratif est stable mais pourrait être perturbée à l'avenir par des départs à la retraite.

Même si le CDAS 87 fonctionne bien, les représentants de l'intersyndicale se montrent inquiets quant à la réforme de l'action sociale annoncée et bien avancée par le Secrétariat Général.

Ordre du jour

1) Approbation du PV du 15/10/2020

VOTE :

POUR : SOLIDAIRES – FO – CGT

CONTRE :

ABSTENTION : CFDT (absence des 2 représentantes au CADS du 15/10/2020).

2) les orientations ministérielles (montant du CAL 26 687 € hors GB)

BUDGET 87 EN 2021 = 26687 € contre 27691 € en 2020, diminution de 1000 € en raison de la diminution des effectifs.

Le mode de calcul n'a pas changé depuis 1989 n'est plus du tout conforme à la société actuelle. La pondération actuelle (qui attribue 1 somme pour 1 actif, 1 somme pour 1 retraité et 1 somme pour 1 enfant) est à revoir.

3) La réforme du réseau de l'action sociale

Une audio conférence des présidents des CDAS le 06/04/2021, piloté par les sous-directeurs SRH3 et SRH 3A, s'est tenu le 06/04/2021, sur cette réforme du réseau.

Cette réforme comprend 4 volets :

1) parc résidence EPAF :

contexte : évolutions à faire car baisse significative de la fréquentation des résidences qui sont à rénover

objectif : faciliter l'accès aux vacances avec une offre actuelle.

==>céder le parc EPAF et réorienter EPAF sur des offres de séjours avec 1 opérateur tel que VVF.

2) gouvernance des opérateurs de l'action sociale : émiettement des opérateurs (EPAF, ALAPF, ATSCAF) :

objectif : améliorer le pilotage par le SG

==>réaffirmer le maintien des structures associatives actuelles par la création d'une fédération d'associations.

3) prestations de l'Action Sociale :

constat : méconnaissance des prestations, nouvelles attentes des agents. Certaines offres ne correspondent plus aux attentes.

==>revue + suivi des prestations, par des questionnaires et sondages réguliers.

4) réseau de l'Action Sociale :

contexte : dématérialisation accrue des prestations,

audit de la cours des comptes => décalage entre l'organisation de l'Action Sociale et le Secrétariat Général.

==> améliorer le service rendu, professionnaliser le réseau sur des questions complexes, renforcer le pilotage

==> organiser le réseau sur un échelon régional + maintien d'un guichet de proximité dans tous les départements.

Prochain GT CNAS en mai 2021.

4) les actions 2021

Le budget du **CAL : 25 085 €**

Compte tenu de l'incertitude actuelle, il est difficile de programmer des sorties familiales en 2021.

Pour les retraités :

- possibilité d'un goûter en fin d'année, en fonction du taux de vaccination et de l'autorisation d'organiser des regroupements de personnes.

- séjour organisé par EPAF est prévu du 2 au 9 octobre à BALLAN MIRE.

Cette année, la délégation n'a pas pu envoyer les vœux en début d'année aux 1350 retraités du ministère que compte le département.

En temps normal, des retraités bénévoles aident la délégation dans la logistique importante (photocopies, mise sous enveloppe, envoi) que demande l'exercice. Ces vœux sont l'occasion de leur présenter le programme de l'année et de leur demander de s'inscrire aux actions qui pourraient les intéresser pour recevoir ensuite plus d'informations.

En 2021, la délégation adopte une autre stratégie. Un courrier sera envoyé aux retraités qui se sont inscrits en 2020 à une manifestation quelle qu'elle soit (goûter, sortie, séjour EPAF, etc.) ainsi qu'aux nouveaux retraités dont la liste nous parvient du service des pensions de Nantes.

En fonction du nombre de réponses, et en cas d'impossibilité de mettre en place le goûter, les participants au groupe de travail proposent de leur offrir un panier gourmand.

Pour les actifs :

La demande de cartes e-cado pour les agents a été très importante en 2020 (192 agents). 12 agents n'ont pas pu en bénéficier par manque de crédits. Une commande pour ces derniers sera passée en 2021.

L'arbre de Noël, prévu le 1^{er} décembre est budgétisé en espérant que nous ne devons pas encore annuler le spectacle de 2020 qui a été reporté en 2021.

Éventuellement, la délégation propose des cartes e-cado aux ados sortant du champ de l'arbre de Noël (15-17 ans), si le budget le permet.

La convention avec le centre d'accueil et de Loisirs du CASI de la SNCF est toujours d'actualité (1200 € dépensé l'année dernière).

Le panier « maraîcher » s'appellera le panier « saveurs locales ». Le « Drive fermier » a été choisi unanimement au détriment de « ma Récolte bio ».

Les agents bénéficieront d'une réduction de 10 € sur leur commande de produits alimentaires.

Les commandes se font sur internet de mai à juin, avec possibilité de reconduction de septembre à octobre selon le budget disponible. Les agents devront aller les retirer dans des points relais situés dans le département.

A ce jour, la délégation a reçu 76 demandes pour le panier « saveurs locales ».

Une information des agents sera réalisée prochainement pour recueillir leur adhésion à cette action.

Dans l'objectif de recréer un lien social, les représentants du personnel souhaiteraient l'organisation de sorties en extérieur : sortie équitation pour les enfants à partir de 6 ans ; sortie à Pompadour, journée en canoë, cani-rando dans les Monts de Blond, sortie nocturne en groupe avec un guide.

Les propositions de la délégation concernant un échange ludique entre services pour recréer les liens ou des cours de jardinage à la pause méridienne ne sont pas retenues.

VOTE :

POUR : SOLIDAIRES – FO – CGT - CFDT

CONTRE :

ABSTENTION :

5) Questions et informations diverses

Restauration :

1) loi EGALIM du 30/10/2018 : alimentation saine et accessible à tous dont 20 % de bio et 50 % de produits durables au plus tard le 01/01/2022.

2) 2 formules de repas (1 repas chaud ou 1 salade à emporter) proposées par le restaurant administratif sur le site Cruveilhier.

EPAF :

Il reste encore quelques places pour les « colo » d'été.

SRIAS : n'hésitez pas à consulter le site.

La CFDT FINANCES PUBLIQUES 87 vous rappelle que vous pouvez trouver toutes les informations de l'Action Sociale sur ULYSSE Haute-Vienne.

Prochain GT (avec les représentants des personnels) 10 juin 2021, à 9H00.

Prochain CDAS (rapport d'activité et actions complémentaires) fin juin 2021.

Nathalie JACQUEMIN et Gaëtanne GERY, représentantes élues en CDAS 87